1. L'accueil des jeunes à Narcé

Chaque année les lycéens /apprentis de Narcé reçoivent lors d'un temps d'accueil, le jour de la rentrée, les informations nécessaires devant être connues par les lycéens /apprentis, les entreprises et les familles. Les différents membres du personnel récapitulent l'ensemble des conseils adressés aux jeunes pour la réussite de leur formation et pour un mode de vie en collectivité agréable pour tous, basé sur le respect.

LE BUREAU DE VIE SCOLAIRE

Le bureau de la vie scolaire gère les absences, retards, exclusions de cours et problématiques liées à l'internat ou à l'externat.
Dans tous ces cas, les jeunes doivent se présenter à la vie scolaire avant leur départ ou après une absence AVANT de retourner en cours.

A NARCE DEUX STATUTS : LYCÉEN OU APPRENTI GÉRÉS PAR UNE VIE SCOLAIRE MUTUALISÉE.

Les premiers sont régis par le code de l'éducation, les seconds par le code du travail **(ils sont salariés).**

Trois CPE et 20 assistants **d'éducation** sont en charge du service de vie scolaire, jour et nuit. Ce service suit particulièrement les absences et les retards et s'occupe du suivi des jeunes dans leur formation. **C'est le** principal interlocuteur des familles : vous pouvez signaler une absence, un retard ou un problème par téléphone ou mail. Ce service vous contactera également en cas d'anomalie constatée (Absence, retard, exclusion, problème de comportement ou aide apportée à votre enfant). Le service de la vie scolaire juge de la recevabilité des motifs d'absence ou de retards invoqués par le jeune. Les assistants d'éducation remplissent un billet d'entrée en cours selon une procédure précise afin de ne pas perturber les enseignements.

Toutes les absences doivent être justifiées quel que soit le statut.

- Si vous êtes apprenti :

Attention : pour toutes les absences l'apprenti devra obligatoirement prévenir son employeur et le service de vie scolaire. C'est l'employeur qui autorise l'absence et non la famille.
Pour les Lycéens, il incombe à la famille de prévenir le service de vie scolaire. En cas de maladie un certificat médical justifie l'absence.
Rappel : en cas **d'arrêt de travail (pour les apprentis)**, vous avez 48h pour envoyer le formulaire à votre employeur, à la sécurité sociale et une copie par mail au service de Vie scolaire.
Vous êtes salariés et dépendez du code du travail, à ce titre vous devez fournir UN ARRÊT DE TRAVAIL et non un certificat médical à votre employeur et au service de vie scolaire.
Si vous avez un arrêt de travail de longue durée : Vous pourrez revenir à l'Unité d'Apprentissage en remplissant TOUTES les CONDITIONS SUIVANTES.

- Obtenir un courrier de la sécurité sociale (qui vous autorise à reprendre pour suivre votre formation). C'est elle qui verse les prestations et sans ce document vous n'êtes pas couvert.
- Avoir une dérogation de la part d'un médecin vous autorisant à suivre les cours
- Obtenir par mail une autorisation de reprise de votre employeur

SANS CES TROIS DOCUMENTS L'Unité d'Apprentissage NE VOUS AUTORISERA PAS A REPRENDRE LES COURS.

Nous vous conseillons de communiquer par mail avec votre formateur référent pour obtenir les cours durant votre absence. Demandez et notez précieusement son mail professionnel dans votre livret d'apprentissage.
Un envoi par la poste de documents est possible par le bureau de la vie scolaire.
Vous pouvez également récupérer les cours par vos collègues.

- Lycéens et apprentis

Malheureusement cette situation se produit parfois, que ce soit en cours, sur les terrains, dans les ateliers ou en sport. Veillez à toujours respecter les consignes de sécurité, afin que votre responsabilité ne soit pas mise en cause.
Si vous êtes victime d'un accident du travail, tous les documents nécessaires pour les soins vous seront remis afin que vous n'en supportiez pas la charge financière.

Aucun jeune ne pourra intégrer les cours pratiques sans le port de son Equipement de Sécurité.

A ce titre la Vie scolaire organise régulièrement des actions de prévention dans les domaines suivants : santé, sécurité routière, sécurité au travail, harcèlement…
Ces actions ont pour but de faire prendre conscience des risques parfois encourus et invitent les jeunes à échanger et à changer de comportement suite à une réflexion.

2. Coordonnées utiles

Vie Scolaire de Narcé : CPE LP : Mme FRICAULT et Mme RENARD 02.41.54.34.33 catherine.fricault@ac-nantes.fr adele.renard@ac-nantes.fr CPE section d'apprentissage*:* Mme DUSZYNSKI *02 41 80 53 04* celine.duszynski@greta-paysdelaloire.fr Assistants de Vie scolaire : 02 41 80 53 04 viesco.ufa@ac-nantes.fr (section apprentissage) viescolairenarce@gmail.com (lycéens) ***CPE de Nuit :*** ***06 76 82 03 66***	ABSENCES – INTERNAT- et autres situations Suivi des jeunes et gestion des absences/retards Gestion des hébergements et internat. Lien jeunes, familles et communications avec les entreprises. **Rappel pour les apprentis:** Toute absence devra faire l'objet d'une demande écrite de la part de l'employeur et être validée par nos services pour être accordée.

Le plan de l'établissement

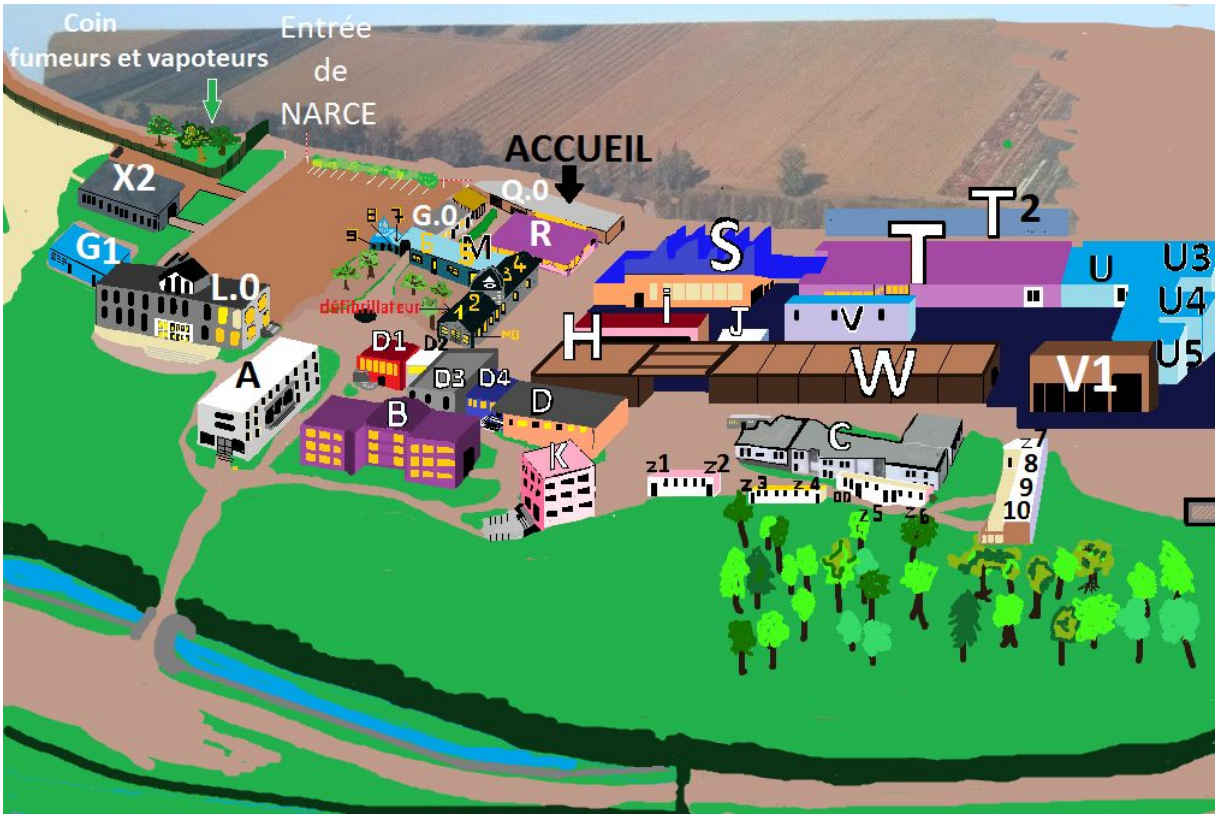

LE RÔLE DE LA VIE SCOLAIRE

La vie scolaire assure la surveillance dans tout l'établissement. Certaines zones sont interdites aux jeunes durant les temps d'internat et/ou d'externat. (CF le règlement intérieur qui sera communiqué en début d'année).

Les assistants d'éducation, sous la responsabilité des Conseillères Principales d'Éducation, assurent différents postes : ils sont de permanence au bureau de vie scolaire (renseignement, absences, retards, problème d'emploi du temps, autorisation de sortie…). Ils assurent la surveillance des couloirs et des extérieurs. Ils sécurisent la zone fumeurs, le parking. Ils sont également présents au passage du self, dans le self, aux bus navettes le matin et le soir ainsi qu'au garage à vélo, et durant la distribution du goûter. Ils sont présents dans les internats et aux différents postes d'animation ou d'études le soir (le CDI, et la salle informatique sont également accessibles). Ils font respecter le règlement intérieur et veillent au respect entre les jeunes. Ils sont capables de renseigner les jeunes, de les écouter, les aider ou de les rediriger vers le bon interlocuteur. Ils participent également au soutien pédagogique durant les études et/ou les heures de retenues. Ils transmettent tous les problèmes constatés, situations de mal être aux CPE. Ils assurent leurs missions dans la bienveillance, selon un emploi du temps posté. Ils sont également force de proposition dans les animations.

Sensibilisés aux problématiques des jeunes, ils sont des observateurs de terrains et des régulateurs dans le quotidien des jeunes de Narcé.

Horaires des cours

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h05-17h55	8h10-17h55	8h10-17h55	8h10-17h55	8h10-17h00
Pauses : 10h à 10h15 et 15h50 à 16h05 -SAUF LUNDI : 10h55 et à 15h10 SAUF VENDREDI de 14h55 à 15h10				

Les jeunes sont accueillis de 8h le lundi matin à 17h15 le vendredi soir. Possibilité de rentrer dans le hall le matin à 7h30 à partir du mardi.

LES DIFFÉRENTS RÉGIMES À NARCE

- Interne : le jeune est présent du lundi à sa première heure de cours au Vendredi à sa dernière heure de cours. Il ne peut sortir qu'avec une autorisation écrite de la famille transmise à la vie scolaire.
- Demi-pensionnaire : il déjeune uniquement le midi. Le jeune est présent de sa première heure de cours à sa dernière heure de la journée. Toute sortie doit se faire par autorisation écrite de la famille.
- Externe : il ne prend aucun repas dans l'établissement.
- Interne-externe : il a la possibilité de prendre tous les repas, matin midi et soir mais ne dort pas dans l'établissement.
- Tous les jours, à la pause de l'après-midi, un goûter est proposé aux jeunes qui le souhaitent. Il est gratuit quel que soit le régime.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

La vie scolaire peut être amenée à vous contacter en cas d'urgence, blessure, accident, problème avec votre enfant ou besoin d'échange pour le bon déroulement de sa formation. Merci de compléter les dossiers d'inscriptions avec soin et le plus de renseignements possible. **Les adresses mail à jour sont importantes et doivent être renseignées et consultées régulièrement**. De même pour les numéros de téléphone. **<u>Une adresse mail d'un responsable doit être obligatoirement communiquée lors de l'inscription.</u>**

Votre enfant sera destinataire d'une carte étudiante pour les apprentis et d'une carte d'identité de Narcé pour les 3èmes et lycéens. Un carnet d'apprentissage, qui doit régulièrement être signé par tous les acteurs de la formation, doit également toujours être en possession de l'apprenti.

L'ESPACE INFORMATIQUE DE L'APPRENANT

- **A la rentrée, chaque apprenant, reçoit**
  - un identifiant de session et un mot de passe (pour travailler depuis n'importe quel poste informatique dans l'établissement).

  - Un identifiant PRONOTE et un mot de passe qu'il doit communiquer à sa famille ET NE PAS PERDRE. (accès à l'espace pédagogique du jeune, planning, notes, absences, cahier de texte en ligne)
    Pour les entreprises un autre code leur est adressé.
    En cas d'enseignement à distance, prévoir une adresse mail, la consulter tous les jours et envoyer vos travaux avec. Ne pas changer d'adresse mail. Celle-ci devra nous être communiquée. Une adresse greta-paysde la loire sera générée pour tous les apprentis et devra obligatoirement être utilisée

LES TRANSPORTS

- Deux roues : stationnement **DANS** le garage réservé aux propriétaires de deux roues. Prévoir un antivol de bonne qualité. Ce local est sous surveillance vidéo.
- Voiture : un parking est à la disposition des jeunes dans l'enceinte du Lycée. RESTER à l'intérieur des véhicules est interdit.
- Navette : une organisation de navette existe entre l'établissement et la **Gare routière** d'Angers. Elle part de la **gare routière** chaque matin à 7h20 et **7h35** (sauf le lundi à 8h20 et 8h35). Chaque soir, la navette quitte l'établissement à **17h05 et** 18h05 (sauf le vendredi à 17h**05**). Tarif : 1.50€.
- Lignes de cars : la ligne 45 « Angers-Corné » dessert l'établissement au niveau du château d'eau. Autre arrêt : place du 8 Mai à Brain.
  La ligne 46 « Trélazé gare- Corné » dessert l'établissement au niveau du château d'eau. Un passage par heure entre **10h et 17h.**
  Bus de ville : La ligne N°2 « Saint Sylvain d'Anjou- Trélazé » est accessible aux arrêts desservis par la ligne 46 (arrêt Trélazé Gare ou Trélazé Cimetière).

L'INTERNAT

Le règlement intérieur et le livret d'accueil sont communiqués à tous les internes pour connaitre le règlement et les informations pratiques.
L'internat est une prestation de service non obligatoire. Les chambres ne sont pas obligatoirement attribuées à l'année. **Une priorité d'accueil est réservée aux mineurs**.
Les jeunes en formation sur un an ne sont pas acceptés à l'internat, quel que soit l'âge (CAP Conduites d'engins et BP conduite d'engins). Les BTS ne peuvent pas non plus bénéficier de cette prestation.
Un grand nombre de demandes étant faites pour les mineurs, nous sommes malheureusement obligés de diriger les **apprentis majeurs** vers des hébergements à proximité de l'établissement chez des particuliers qui proposent ce service via une liste présente sur le site de l'établissement. (Attention cette liste est purement indicative. Aucun partenariat n'est fixé entre l'établissement et les propriétaires qui hébergent des jeunes. Les éventuels problèmes sont à régler entre le propriétaire et la famille. Nous vous recommandons de signer un bail et de vous renseigner sur les tarifs et les prestations proposées).

1-Admission à l'internat

L'admission de l'élève ou de l'apprenti mineur est du ressort du chef d'établissement après acceptation de son dossier et après que la famille ait complété le document de « demande d'internat ».
· L'internat est un service rendu aux familles et aux jeunes dont le domicile est éloigné du lycée et/ou prenant en compte des critères spécifiques.
· L'admission à l'internat vaut adhésion au règlement de l'internat du lycée, s'appliquant à tous les internes mineurs et majeurs. Tout manquement à ce règlement pourra, par conséquent, entrainer une punition ou une sanction prévue dans le règlement intérieur de l'établissement. L'inscription à l'internat est valable pour une année entière.
· La reconduction n'est pas automatique d'une année sur l'autre.
· L'internat accueille 400 jeunes répartis dans 9 bâtiments

2-Dépôt et retrait des bagages:

La bagagerie se situe en bâtiment M. L'entrée est à l'arrière du bâtiment près du self et du porche en pierres. Pour des raisons de sécurité, vous devez emprunter la seconde porte pour la sortie avec vos bagages. Veillez à bien ranger vos bagages afin d'optimiser la place et éviter les dégradations.
Dépôt des bagages lundi de 8h à 8h45. Après cet horaire merci de vous signaler à la vie scolaire.
Vendredi de 7h15 à 7h45
Retrait des bagages : lundi 18h00
Vendredi : de 12h00 à 12h15 ; de 13h à 13h15, de 13h50 à 14h05 ; de 16h à 16h45 à 17h05.
Rappel : Vos bagages doivent impérativement être étiquetés avec vos noms, prénoms et classes.
Attention au vendredi soir : tout bagage doit être impérativement retiré des locaux pour 17h05 au plus tard, même si un élève interne est toujours dans l'enceinte de l'établissement après 17h, pour un motif particulier (rencontres parents- professeurs par exemple).

3- Trousseau obligatoire apporté par l'interne en début d'année :

- un protège matelas **plastifié (obligatoire pour des questions d'hygiène)**
- une couette, couverture ou un duvet à nettoyer régulièrement pour des questions d'hygiène.
- un drap housse extensible 90x190 et drap d'une personne
- une housse de couette
- un oreiller et/ou traversin avec leur taie
- linge et nécessaire de toilette
- une paire de chaussons ou claquettes
- masques (protection COVID)

Un mobilier en état est mis à disposition des internes, dont une armoire pour laquelle l'élève / L'apprenti doit prévoir un cadenas solide et deux clés, dès la rentrée ainsi que des cintres.
Tous les aérosols sont interdits.
Les jeunes devront vider l'intégralité des armoires avant les périodes de stages pour les lycéens et à chaque période en entreprise pour les apprentis.

4- Informations pratiques :

Dans un souci d'équité, les internats ne sont pas ouverts en journée pour y prendre des affaires oubliées. Seuls les jeunes qui doivent repartir pour raison de santé seront accompagnés aux dortoirs pour faire leurs bagages. Les règles de sécurité devront être respectées. Toute dégradation sera facturée. Les infractions au règlement pourront également faire perdre la place à l'internat de manière définitive.

ANIMATIONS et VIE CITOYENNE

Différentes activités concernant des thèmes variés tels que : la sexualité, les addictions, la sécurité routière et la sécurité du travail, le harcèlement...sont proposées aux jeunes de Narcé afin de les sensibiliser et de les amener à une réflexion et une responsabilisation de leurs actes.
Ces activités sont obligatoires et animées par des structures comme le **Planning Familial, le Rotary ou d'autres associations.**

Cette année les délégués recevront une formation afin de prendre la mesure de leur rôle au sein du groupe de formation et dans les différentes instances telles que : La commission menus et/ ou le CVL, le conseil d'administration, le conseil de discipline, le CESC...
Le rôle de ces commissions est important car les jeunes doivent être acteurs et force de proposition afin de mener différent projets pouvant améliorer leur vie dans l'établissement.
Des délégués de l'internat et de l'environnement sont également élus à Narcé.

LA MAISON DES JEUNES

C’est une association d’élèves appelée Maison des Lycéens, gérée par des élèves volontaires afin de permettre aux jeunes de gagner en autonomie et en responsabilité. L’association vit grâce aux cotisations des adhérents. Celle-ci permet de profiter de la Maison des jeunes en tant que lieu de vie pouvant fournir des balles de Baby-foot/Billard/jeux de société….La cotisation finance également une partie des sorties des internes. L’adhésion est de 10€ pour l’année.

La Maison des jeunes héberge différents clubs : vélo, musique, cinéma, soirée des internes…

L’ASSOCIATION SPORTIVE

Chaque soir de 17h à 18h les jeunes qui n’ont pas cours peuvent se rendre à l’association sportive pour pratiquer une activité physique encadrée par les enseignants d’EPS. La cotisation est de 20 € pour l’année. Il existe pour les jeunes le pass culture sport nommé « e. pass jeunes » au prix de 8 € qui prend en charge le prix de la cotisation à l’association sportive. L’inscription au pass culture sport se fait sur internet et permet d’avoir d’autres chèques avantages pour seulement 8€.